

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
Département : GERS

COMMUNE DE LE HOUGA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-40
Séance du 31 Mai 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents :

12

Procurations : 3

Excusés : 0

Date

convocation :
23/05/2023

Date

affichage :
23/05/2023

Le trente et un Mai 2023, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, DARZACQ Sandrine, DARZACQ DOAT Anne, GASPAROTTO Éric, LACAMPAGNE André, MÉNACQ Bernard, SAINT LANNES Claude, TREMBLEY ARMENGOL Corinne

Procuration : Madame BARBE Guilaine à Madame MANCIET Aline, Monsieur BIGOT Jean Jacques à Madame FEUILLET GALABERT Patricia, Monsieur DESJARDINS Lionel à Madame TREMBLEY ARMENGOL Corinne,

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame TREMBLEY ARMENGOL a été désignée secrétaire de séance.

Objet : devis chaudière Ecole élémentaire

Madame le Maire rappelle le projet du renouvellement de la chaudière de l'école élémentaire et rappelle les deux devis présentés lors du conseil municipal du 11 Avril 2023 :

- Entreprise BERGERET pour un montant de 37 258,29 € H.T. soit 44 709,95 € T.T.C
- Entreprise Joël DUBOIS pour un montant de 46 849,52 € soit 56 219,42 € T.T.C.

Elle rappelle également qu'il avait décidé d'analyser ces devis en détail par la commission travaux. Monsieur GAUZERE Hervé fait donc le point sur la conclusion de cette étude.

Concernant la proposition de l'entreprise BERGERET il ne s'agit de la pose que d'une pompe à chaleur d'une puissance de 16 kw.

Au vu du diagnostic énergétique il s'avère que cette proposition est moins disante que la deuxième proposition car la pompe à chaleur est sous dimensionnée. En effet en cas de période de gros froid l'électricité prendra le relais et au vu du coût de l'électricité cette solution n'apparaît pas très rentable.

La proposition de l'entreprise Joël DUBOIS prévoit la mise en place de deux pompes à chaleur avec une puissance totale de 64 kw.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE HOUGA, à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'entreprise DUBOIS Joël d'un montant de 46 849,52 € soit 56 219,42 € T.T.C.



Pour extrait certifié conforme

et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Patricia FEUILLET GALABERT